

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1299 26/10/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 octobre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois à solde entière, à l'issue duquel l'intéressé devra se représenter devant le Conseil de Santé pour décision sur son aptitude à continuer ses service, est accordé à M. Kamel Ahmed, chauffeur 18e échelon du cadre local, en service au Secrétariat général, à compter du 20 octobre 1953.